

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON**

DECISION

Attribution du marché :

Extension et rénovation de l'Espace Multi-Accueil « Les Sépioux »

Lot n°01 Gros œuvre – Charpente – Couverture, traitement des bois

Le Maire de la Commune de BOUJAN SUR LIBRON,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
Vu la délibération en date du 24 avril 2014 au terme de laquelle le Conseil Municipal de BOUJAN SUR LIBRON a délégué au Maire pour la durée du mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22,

VU délibération n° 2016-43 du Conseil Municipal de BOUJAN SUR LIBRON en date du 16 août 2016 ajoutant au titre des délégations qui sont données par le Conseil Municipal à M. Gérard ABELLA, Maire, les attributions prévues aux articles L 2122-22 7° et 26° pour la durée du mandat,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,

CONSIDERANT qu'il est absolument nécessaire de recourir à un prestataire pour l'extension et la rénovation de l'Espace Multi-Accueil « Les Sépioux » et particulièrement des travaux de Gros œuvre – Charpente – Couverture et traitement des bois.

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été affiché en Mairie du 24 avril au 15 mai 2017, publié sur le site internet de la Commune le 24 avril 2017, publié sur le portail « marches-publics.info » le 25 avril 2017, paru sur le Midi Libre le 28 avril 2017 et que la limite de réception des offres a été fixée au 15 mai 2017 à 17h00,

CONSIDERANT que la CAO, réunie en séance le 16 mai 2017 pour l'ouverture des plis, a sollicité des précisions à la demande de la Protection Maternelle et Infantile,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, deux (2) offres ont été reçues dans les délais : MEDITRAG et BATI-IMMO

CONSIDERANT que la proposition présentée par la société BATI-IMMO est apparue comme la plus avantageuse, conformément aux critères de sélection des offres à savoir :

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 60 %

VU l'avis de la CAO en date du 08 juin 2017

DECIDE

ARTICLE 1- Il est conclu un marché avec la Société BATI-IMMO – Impasse Molière – 34760 BOUJAN SUR LIBRON pour l'extension et la rénovation de l'Espace Multi-Accueil, Lot n°01 – Gros œuvre – Charpente – Couverture et traitement des bois

ARTICLE 2- Le montant à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 83 000,00 € HT (soit 99 600,00 € TTC) qui sera imputée sur les crédits qui seront ouverts au budget 2017.

ARTICLE 3- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à la Mairie de Boujan sur Libron,
Le 19 juin 2017

Le Maire
Gérard ABELLA

